Informations pratiques



Pour obtenir des renseignements complémentaires sur vos démarches vous pouvez :

- vous adresser auprès des permanences juridiques de votre mairie
- vous rendre à l'accueil du tribunal de grande
- consulter le site internet suivant :

www.service-public.fr

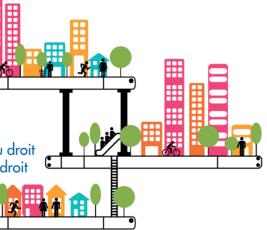
Où trouver la MJD la plus proche de chez vous?

• sur le site du ministère de la lustice

www.justice.gouv.fr

rubrique : JUSTICE EN RÉGION







Maison de justice et du droit MJD

Un lien direct entre la justice et le citoyen

Les MD informent les usagers sur leurs droits, aident les victimes, orientent vers les procédures et interviennent dans la résolution amiable des litiges.

Accès au droit Pour quoi faire?

Quels que soient son âge, son sexe, sa nationalité, son lieu de résidence et son niveau de vie. toute personne doit pouvoir

Accès au droit S iiO

Les 140 maisons de justice et du droit sont des établissements judiciaires de proximité, implantées au plus près des usagers sur l'ensemble du territoire national Placées sous l'autorité du ministère de la justice, elles exercent

03 Etre renseignée sur les moyens de les 04 02 Etre informée sur les moyens de les faire 05 01 Connaître ses droits, ses devoir 06 09 Etre assistée pou conclusion d'actes 08 07

certaines missions judiciaires et concourent à la prévention de la délinquance.

Quelles missions ?



Les usagers des MID sont accueillis gratuitement pour toute question et problème de droit. Ils sont informés et orientés dans leurs démarches par le personnel de la MJD.

Avec ou sans rendez-vous, ils peuvent rencontrer les différents professionnels assurant

des permanences dans la MID pour des besoins d'informations générales ou ciblées : droits des femmes, de la famille, des consommateurs, des étrangers, emploi, logement... Des consultations juridiques peuvent être proposées par les avocats, huissiers et notaires.

La maison de justice et du droit, un lieu d'écoute et d'échange

Des activités de conciliation et de médiation sont menées dans de nombreuses MID. Elles permettent de trouver une solution amiable à de nombreux conflits

Les conciliateurs interviennent gratuitement et en dehors de tout procès pour tous les

litiges civils (commercial, professionnel, voisinage...).





Diversité des intervenants : les MJD, des structures multi-professionnelles et multi-partenariales

Au sein des MDJ, des professionnels assurent régulièrement leurs missions et participent à une offre de service large, complémentaire et adaptée aux besoins de la population.

> Greffiers, agents d'accueil et juristes relevant des associations, des CDAD, des MID, des collectivités locales...:

Intervenants dans le cadre de l'activité pénale : délégué du procureur de la République, service pénitentiaire d'insertion et de probation, service de la protection judiciaire de la jeunesse...



Professionnels du droit : avocats, huissiers de justice, notaires;

Intervenants en matière de rèalement amiable des conflits : médiateurs, conciliateurs, délégués du défenseur des droits ;